

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 octobre 2018

Investir en actions

Investir en actions, c'est soutenir le développement d'une société, en espérant de bons rendements pour votre épargne. Choisir les actions, c'est opter pour un investissement de long terme. Actions cotées, actions non cotées, investissement en direct ou via des fonds : quelles différences ? Comment investir ? Le point ici.

Infographie : les actions, en direct ou via des fonds ?

Vous souhaitez investir en actions, mais vous ne savez pas comment faire ? Vous pouvez investir en direct ou via des fonds en fonction de vos connaissances et du temps que vous souhaitez y consacrer. Pour vous éclairer dans votre choix, consultez notre infographie.



[> Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-actions-en) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-actions-en]

Investir en actions cotées en bourse

En investissant en actions cotées, vous financez le développement de sociétés présentes en bourse, tout en espérant obtenir sur le long terme un rendement plus intéressant que celui des placements sans risque. Pourquoi et comment investir en actions cotées ? A quoi devez-vous penser avant de vous lancer ?



> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/investir-en-actions-cotees-en-bourse) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/investir-en-actions-cotees-en-bourse]

Nominatif ou au porteur ? Bien choisir le mode de détention de vos actions

Quand vous investissez en direct, vous avez la possibilité de choisir le mode de détention de vos actions : au nominatif, c'est-à-dire en conservant vous-même vos actions, ou au porteur, en confiant la conservation de vos actions à un intermédiaire financier. Quels sont les avantages et les inconvénients de ces deux modes de détention ?



_ URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/nominatif-ou-porteur-bien-choisir-le-mode-de-detention-de-vos-actions]> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/nominatif-ou-porteur-bien-choisir-le-mode-de-detention-de-vos-actions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/nominatif-ou-porteur-bien-choisir-le-mode-de-detention-de-vos-actions]

Infographie : les frais d'un portefeuille d'actions en direct

Détenir des actions en direct entraîne des frais : frais d'achat, frais de vente, droits de garde... Pour mieux évaluer les frais liés à vos investissements en actions, consultez notre infographie sur les frais moyens pratiqués sur internet par les



banques traditionnelles et les courtiers en ligne spécialisés dans l'épargne.

> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-frais-dun-portefeuille-dactions) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-frais-dun-portefeuille-dactions]

Investir en actions non cotées

Les actions non cotées, souvent proposées dans le cadre du développement de petites et moyennes entreprises, ne sont pas échangeables sur les marchés boursiers. Elles peuvent être très risquées car il s'agit d'un placement peu liquide.



> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/investir-en-actions-non-cotees) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/investir-en-actions-non-cotees]

Les actions, ce n'est pas pour moi : halte aux idées reçues !

L'investissement en actions est pour vous un placement obscur, compliqué, risqué et coûteux ? Halte aux idées reçues ! L'AMF répond aux questions que vous pouvez vous poser sur les placements en actions.



> [Lire la suite](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-actions-ce-nest-pas-pour-moi-halte-aux-idees-recues) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/actions-obligations/actions/les-actions-ce-nest-pas-pour-moi-halte-aux-idees-recues]

En savoir plus

👉 Fiche pratique : investir en actions

Mots clés

BIEN INVESTIR

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

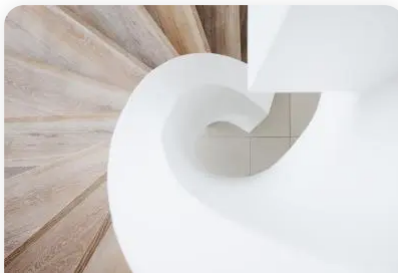


GUIDE ÉPARGNANT

ACTIONS

24 septembre 2019

Pourquoi et comment investir en direct en actions cotées?

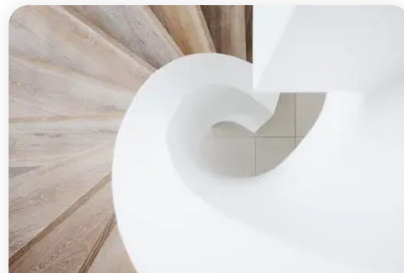


ARTICLE

ACTIONS

19 octobre 2018

Actionnaire individuel : à quoi devez-vous faire attention ?



ARTICLE

BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien diversifier un investissement ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02